

# SEANCE du 30 mars 2017

## Convocation du 24 mars 2017

L'An Deux Mil dix sept le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, SASSOLAS Elisabeth, ASTIC Michel, LONGUEVILLE Hervé, MINODIER Stéphanie, XAVIER Pascal, XAVIER Pierre, MARMEY Christian, REVOL Mickaël, JEAN Bernadette, XAVIER Evelyne, DE MONTGOLFIER Bernard, POULLENARD Isabelle

**ABSENT**

**SECRETAIRE** : JEAN Bernadette

Le PV de la séance du 24 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

<b><i>Amortissement des travaux du réseau assainissement et des subventions au quartier « TRACOL/VERT » opérations 9907 et 9908</i></b>	<b><i>19/2017</i></b>
---	-----------------------

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal qu'il conviendrait d'intégrer dans les amortissements les travaux réseau assainissement au quartier « Tracol/Vert » et des subventions. Il précise que le montant des travaux s'élève à 113 456.52 €, et le montant des subventions à 48 000 €. Il demande à l'assemblée de déterminer la durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'amortir à partir de 2017 :

- . Les travaux sur une durée de 50 années
- . Les subventions sur une durée de 50 ans

Travaux = 113 456.52 €

amortissement annuel = 2 269.13 €

Subventions = 48 000 €

amortissement annuel = 960.00 €

<b><i>Amortissement des travaux du réseau assainissement et des subventions au quartier « Montmasson - nouvelle voie » opération 9905 et subvention sur opération 9903 « réseau et station »</i></b>	<b><i>20/2017</i></b>
--	-----------------------

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal qu'il conviendrait d'intégrer dans les amortissements les travaux réseau assainissement au quartier « Montmasson - nouvelle voie » et des subventions. Il précise que le montant des travaux s'élève à 36 147.12 € et viennent s'ajouter à l'opération 9905 « TC3 MONTMASSON », et le montant des subventions à 17 871.85 €. Il est nécessaire également de procéder à l'amortissement d'un reste de subvention sur l'opération 9903 « réseau et station » de 4 456 €. Il demande à l'assemblée de déterminer la durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'amortir à partir de 2017 :

- . Les travaux sur une durée de 50 années
- . Les subventions sur une durée de 50 ans

Travaux opération 9905 « TC3 MONTMASSON », = 36 147.12 €	amortissement annuel = 722.94 €
Subventions opération 9905« TC3 MONTMASSON » = 17 871.85 €	amortissement annuel = 357.44 €
Subventions opération 9903 « réseau et station = 4 456 €	amortissement annuel = 89.12 €

**Redevance assainissement collectif au 1<sup>er</sup> avril 2017**

**21/2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 décembre 2010 instaurant la redevance d'assainissement collectif et celle du 27 mars 2015, dont le montant s'élevait pour l'ASSAINISSEMENT COLLECTE à 0.55 € par m3 d'eau facturé dans une fourchette d'un minimum de 60 m3 et un maximum de 120 m3 d'eau pour une période annuelle et à 0.60 € pour le TRAITEMENT EPURATION par m3 d'eau facturé dans une fourchette d'un minimum de 60 m3 et un maximum de 120 m3 d'eau pour une période annuelle ;  
Compte tenu de la réalisation de nouveaux travaux du réseau, il demande au conseil de se prononcer sur le nouveau prix de la redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> AVRIL 2017 à :
  - . ASSAINISSEMENT COLLECTE à 0.65 € par m3 d'eau facturé dans une fourchette d'un minimum de 60 m3 et un maximum de 120 m3 d'eau pour une période annuelle
  - . TRAITEMENT EPURATION à 0.70 € par m 3 d'eau facturé dans une fourchette d'un minimum de 60 m3 et un maximum de 120 m3 d'eau pour une période annuelle

**Vote des taux des 3 taxes locales 2017**

**22/2017**

Vu le code général des impôts,

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Considérant que les bases de 2017 aux montants suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2017
Taxe habitation	687 600 €
Taxe sur le foncier bâti	535 700 €
Taxe sur le foncier non bâti	33 100 €

**Compte tenu de ces informations et du projet de budget primitif 2017, je vous propose que les taux des trois taxes municipales restent inchangés.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux des 3 taxes pour l'exercice 2017

	2016	2017
Taxe d'habitation	9 %	9 %
Taxe foncière s/les propriétés bâties	15.76 %	15.76 %
Taxe foncière s/les propriétés non bâties	62.43 %	62.43 %

**Vote du budget primitif 2017**

**23/2017**

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité comme suit le budget primitif 2017 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	602 777.75 €	602 777.75 €
INVESTISSEMENT	202 695.59 €	202 695.59 €

**Vote du budget primitif assainissement 2017**

**24/2017**

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité comme suit le budget primitif assainissement 2017 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	60 007.69 €	60 007.69 €
INVESTISSEMENT	130 014.00 €	130 014.00 €

**DIVERS**

→ **Maison médicale - rencontre avec Arche Agglomération**

La commission commerce/artisanat/médical a rencontré Mme FERLAY déléguée à Arche Agglomération pour la présentation du projet de maison médical.

→ **Projet installation de panneaux photovoltaïques**

La commission bâtiments a rencontré une entreprise de pose de panneaux photovoltaïques pour une prise de renseignements pour l'installation sur les bâtiments communaux.

→ **Contrôle de la SATESE de la station d'épuration**

A l'issue de ce contrôle, il a été constaté énormément d'eaux parasites dans les rejets ce qui nuit au bon fonctionnement de la station. Des contrôles sur le réseau seront effectués prochainement afin d'endiguer le problème.

→ **Convention entretien espaces verts avec ADIS**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de ADIS de résilier la convention d'entretien des espaces verts à la rue des Payas. L'entretien sera effectué par les riverains.

→ **Visite du SDE (Syndicat Départemental d'Energies) du chantier électrification**

Lundi 03 avril 2017 la commune d'ETABLES reçoit la visite du Président du SDE (Syndicat Départemental d'Energies) Monsieur Jacques GENEST ; Ce chantier en cours de réalisation consiste au renforcement du réseau dans ce secteur et au déplacement du transformateur 100 KVA avec enfouissement de 62 ml de câble HTA (haute tension) +BT (basse tension + 115 ml de câble aérien en moyenne et basse tension pour un montant de 39675 € pris totalement en charge par le SDE.